



SERVICES DE L'ÉTAT, COLLECTIVITÉS LOCALES, ENTREPRISES : ENSEMBLE POUR RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La Convention d'Engagement Volontaire (CEV) :
en route vers des infrastructures durables !



Signataires de la Convention d'engagement volontaire du 25 mars 2009



LES DÉCLINAISONS LOCALES DE LA CEV DE MARS 2009 DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET DE SERRE
ET LA CONSOMMATION
D'ÉNERGIE : OBJECTIF
DÉPASSÉ DÈS 2012 !

- Pour l'énergie consommée par les centrales d'enrobage
- Pour la production d'enrobés tièdes.

CRÉATION DE L'INSTITUT DES ROUTES, DES RUES ET DES INFRASTRUCTURES POUR LA MOBILITÉ

Voir présentation en dernière page.



PRÉSERVER LES
RESSOURCES NON
RENOUVELABLES :
OBJECTIF ATTEINT !

Progression constante
du tonnage
d'agrégats
d'enrobés recyclés.

AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, CELLE DES PERSONNELS ET DES USAGERS

En 2009, signature d'une charte de la sécurité routière, notamment en vue d'améliorer les conditions de réalisation des chantiers sous circulation.

RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU SUR LES CHANTIERS DE TERRASSEMENT

Codifier les méthodes d'arrosage des pistes afin de parvenir à réduire de moitié la consommation d'eau.

2012 : validation d'un "plan arrosage".

ACCROÎTRE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES

Mise en place d'"Eco-comparateurs" pour évaluer les variantes environnementales proposées par les entreprises lors des appels d'offres voiries.

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ ET LES MILIEUX NATURELS

- Préserver les fonctionnalités des milieux naturels terrestres et aquatiques.
- œuvrer à une meilleure prise en compte des problématiques liées à la biodiversité, hiérarchiser les enjeux, sensibiliser les personnels, réhabiliter les espaces naturels en fin de chantier.

En 2010, création du prix "Infrastructures pour la mobilité et biodiversité".

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DIFFUSER L'INNOVATION

- Mise à jour et consolidation de la doctrine technique et normative dès 2009.
- Mise en œuvre d'un Guide de recommandations de TRACC Expert (Techniques Routières Adaptées au Changement Climatique).
- Développement du projet TerDouest
- Actualisation des spécifications techniques.
- Mise en place de nouveaux cadres techniques et normatifs pour le réemploi et la valorisation des déchets issus de la déconstruction.

DES ENGAGEMENTS RÉGULIÈREMENT SUIVIS ET ÉVALUÉS

Les actions entreprises dans le cadre de la CEV font l'objet d'un bilan annuel à partir des résultats obtenus au plan national et local par son secrétaire, le Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA/DTITM/CEREMA).

Créé en janvier 2014, le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), regroupe onze services du Ministère de l'égalité des territoires et du logement (MÉTL) et du Ministère de l'énergie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE).

PROMOUVOIR LES DÉCLINAISONS LOCALES DES ENGAGEMENTS

Promouvoir les objectifs de la CEV auprès de leurs partenaires locaux et nationaux : collectivités territoriales, maîtres d'ouvrages publics et privés. Réaliser, dès la fin 2014, un système d'informations à destination des gestionnaires et exploitants des réseaux et des usagers.



25 mars 2009 :

« Concevoir, construire, aménager et entretenir des infrastructures routières ou des voiries urbaines performantes sur le plan économique, responsables sur le plan social et respectueuses de l'environnement » : tel était l'objectif fixé par la Convention d'engagement volontaire (CEV) lors de sa signature par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, l'Assemblée des départements de France, la Fédération Syntec Ingénierie, et les entreprises de Travaux Publics (Fntp, Sptf et Usirf).





HORIZON 2017 : DES OBJECTIFS CONCRETS

La Convention d'Engagement Volontaire : nouvelles orientations

Le 4 juillet 2013, les signataires de la CEV se sont réunis, sous la bannière de l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM).

A cette occasion, ils ont réaffirmé leur attachement à cette démarche partenariale innovante destinée à répondre au mieux aux enjeux de la transition écologique et énergétique.

Ils se sont félicités des très nombreuses déclinaisons locales de la Convention signées en région et de l'implication de tous les partenaires concernés.

Les entreprises de Travaux Publics ont affirmé la volonté de **poursuivre et conforter** les engagements environnementaux d'origine, mais aussi d'intégrer de nouvelles orientations dans les futures conventions d'engagement selon trois axes :

- Renforcer la **capacité d'innovation** dans le domaine des infrastructures routières
- Répondre aux enjeux de **sécurité et de santé au travail**
- Amplifier la **place des Technologies de l'information et de la communication (TIC)** pour des infrastructures durables.





POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE SIGNER UNE CONVENTION D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE LOCALE ?

- Pour enrichir le **dialogue** entre les parties prenantes dans la conception, réalisation et maintenance des infrastructures routières : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises
- Pour se placer en **complément** d'un agenda 21 appliqué aux travaux routiers
- Pour **valoriser** les efforts des collectivités en faveur de l'environnement
- Pour favoriser l'**acceptabilité des chantiers** en milieu urbain (suite du projet FURET)
- Pour stimuler l'**innovation des entreprises** et des maîtres d'œuvre.

Plusieurs villes et intercommunalités et plus de la moitié des départements
se sont déjà engagés aux côtés des entreprises et des autres partenaires !





S'ENGAGER DANS UNE CEV LOCALE : LA MARCHE À SUIVRE

Vous souhaitez engager votre collectivité dans cette démarche et décliner localement la convention d'engagement volontaire ? N'hésitez pas à prendre contact avec les représentants locaux des signataires de la CEV, auprès desquels vous trouverez toute l'information nécessaire.

Le SETRA/DТИМ/CEREMA, secrétaire de la CEV, a pour mission d'assurer le suivi national et le bilan des déclinaisons locales de la CEV et peut vous apporter toutes les précisions vous permettant de mettre en œuvre correctement votre projet.



Département des partenariats et de l'innovation
Tél : 01 60 52 31 31
110 rue de Paris
77171 Sourdon - France

L'**Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM)**, créé en 2010 à l'initiative de la CEV et fédérant l'ensemble des acteurs publics et privés du domaine des infrastructures de mobilité et espaces publics, peut également vous accompagner dans votre démarche. Plus d'informations sur le site internet de l'IDRRIM : www.idrrim.com



www.idrrim.com – contact : idrrim@idrrim.com
9 rue de Berri – 75008 Paris
Tél. : +33 1 44 13 31 49 – Fax : +33 1 42 25 89 99

LES SIGNATAIRES

- **Le Ministère de l'environnement, du développement durable et de l'énergie**

En charge des politiques environnementales, de l'énergie, du développement durable, de l'équipement et des transports.

- **L'Assemblée des départements de France (ADF)**

Réunit les présidents des 102 départements (96 départements métropolitains et six ultra-marins). Elle représente les départements auprès des pouvoirs publics et est un centre de ressources pour les conseils généraux.

- **La Fédération nationale des travaux publics (FNTP)**

Accompagne les entreprises de travaux publics sur la voie de la croissance durable.

- **L'Union des Syndicats de l'industrie routière française (USIRF)**

Préside à la coopération entre les entreprises de construction routière et les acteurs publics, et aux échanges techniques entre Maîtrise d'Ouvrage, Maîtrise d'œuvre et entreprises.

- **Le Syndicat professionnel des terrassiers de France (SPTF)**

Fédère les professionnels des activités de terrassement qui concernent l'ensemble des infrastructures routières, ferroviaires, fluviales, aéroportuaires et portuaires.

- **Syntec-Ingénierie**

Syndicat professionnel rassemblant les sociétés qui exercent une activité d'assistance ou d'études techniques, d'ingénierie, de conseil en technologie, de contrôle ou d'inspection.